

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2021 à 19h00 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne et Jacques Robitaille.

Sont absents : Mme Agnès Derouin, conseillère, et M. Maurice Marchand, conseiller, dont l'absence est motivée.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu l'avis de convocation jeudi le 16 septembre 2021 et tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

### **RÉSOLUTION No 242-2021**

#### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale »
4. Embauche de Mme Florence Paré au poste de directrice du service de l'urbanisme, de l'environnement, permis et inspection
5. Période de questions
6. Levée de la séance

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

### RÉSOLUTION No 243-2021

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE »**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillées du coût des travaux ;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Mme Virginie Landreville, ing. de Les Services EXP., agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### RÉSOLUTION No 244-2021

#### **EMBAUCHE DE MME FLORENCE PARÉ AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME, L'ENVIRONNEMENT, PERMIS ET INSPECTION**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a affiché le poste de « Directeur du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection » le 10 août 2021 ;

Attendu que Mme Florence Paré a accepté le poste de directrice par intérim du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection depuis le 16 août 2021 ;

Attendu que la directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection est chargée des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatif aux règlements d'urbanisme selon l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r.22 ;

- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur les nuisances ;

- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* R.Q. Q.2, r.35.2 ;

Attendu le règlement de contrôle intérimaire no. 389-2015 relatif à la zone agricole sur le territoire de la MRC de Joliette ;

Attendu que l'article 3.1 du règlement de contrôle intérimaire stipule que chacune des municipalités et villes membres de la MRC a l'obligation de nommer, par résolution, le ou les fonctionnaires désignés aux fins d'application du présent règlement.

Attendu que Mme Florence Paré a décidé de poser sa candidature au poste de directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection ;

Attendu que Mme Florence Paré effectue très bien toutes les tâches reliées au poste de travail ;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Florence Paré soit nommée à la fonction de directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection de la Municipalité de Saint-Thomas en date du 16 août 2021 et que le directeur des travaux publics puisse agir au même titre en cas d'absence de Mme Paré ;

Que Mme Florence Paré, à titre de directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection, soit autorisée de façon générale à voir à l'application des différents règlements ci-haut mentionnés et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant tel que prévu à ces mêmes règlements ;

Que Mme Florence Paré, à titre de directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection, soit autorisée de façon générale à voir à l'application du règlement de contrôle intérimaire ci-haut mentionné, à procéder à l'émission des différents permis et certificats d'autorisation et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant tel que prévu à ces mêmes règlements.

Que cette résolution abroge toute autre résolution traitant de la nomination de M. Nicolas Carrier au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Que les conditions d'embauche sont les suivantes :

- Salaire horaire de 32\$/heure ;
- Période de probation de six (6) mois, à compter du 16 août 2021 ;
- Permis de conduire valide ;
- Paiement par l'employeur de l'adhésion annuelle à la COMBEQ ;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**PÉRIODE DE QUESTIONS** (Aucune)

**RÉSOLUTION No 245-2021**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h08

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière